

# LA GRIFFE DE SAINT-DÉZÉRY

le magazine de votre commune

*Un mois de juin festif à Saint-Dézéry !*





## NUMEROS D'URGENCE

|                                       |                |
|---------------------------------------|----------------|
| S.A.M.U.....                          | 15             |
| GENDARMERIE .....                     | 17             |
| Gendarmerie ST CHAPTES .....          | 04 66 81 20 73 |
| POMPIERS .....                        | 18             |
| Pompiers ST GENIÈS DE MALGOIRÈS ..... | 04 66 81 98 64 |
| URGENCE N° Universel.....             | 112            |
| SERVICE DES EAUX .....                | 04 66 03 37 37 |

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

### MAIRIE

#### • Heures d'ouverture au public :

|          |             |
|----------|-------------|
| Mardi    | 14h - 18h30 |
| Jeudi    | 14h - 16h30 |
| Vendredi | 9h - 11h    |

#### • Téléphone/Fax : 04 66 81 98 92

• **Courrier électronique :**  
stdezery.mairie@wanadoo.fr

• Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous

### ECOLES

• **Inscriptions** au secrétariat du SMIRP  
Mairie de Castelnau-Valence

Téléphone : 04 66 83 20 42

• **Ecole de Saint-Dézéry :**  
04 66 81 28 37

• **Ecole de Castelnau-Valence :**  
04 66 83 31 19

• **Ecole de Saint-Maurice :**  
04 66 83 31 49

### BIBLIOTHEQUE

#### • Heures d'ouverture au public :

Tous les mercredis de 17h30 à 18h30

• **Service de portage de livres à domicile :**  
contacter Evelyne JANIN,  
responsable de la bibliothèque au  
04 66 81 95 17

La Griffes de Saint-Dézéry N°14 - 2<sup>ème</sup> semestre 2018

Directeur de la publication : Frédéric Platon

Rédaction : Commission communication

Réalisation : VR Communication

Photos : Evelyne Janin, Djoyce, Patricia Barsotti, Annie Michel, Guylaine Pradeilles

En couverture : Spectacles « Le Temps des Cerises » et Johnny Love

## INFORMATIONS UTILES

• **Collecte des ordures ménagères**  
les mardis et samedis matin

• **Collecte du tri sélectif**  
les jeudis matin

• **Déchetterie de Choudeyrague :**  
RD 114 Garrigues Sainte-Eulalie  
Téléphone : 06 09 58 65 75  
Ouverture variable selon les périodes de l'année (horaires indiqués sur la carte d'accès à la déchetterie).

• **Printemps/Été :**  
Du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre : Lundi et vendredi 15h30/18h30. Mercredi 9h/12h et 15h30/18h30  
Samedi 10h/12h et 14h30/18h30

• **Automne/Hiver :**  
Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars :  
Lundi et vendredi 15h/17h. Mercredi 9h/12h et 15h/17h. Samedi 9h/12h et 14h/17h

• **Containers de recyclage**  
Verre/papier/tissus  
En face de la station d'épuration

• **Régie du SIVOM de la Région de Collorgues (distribution de l'eau)**

Place de la République  
30700 FOISSAC

Ouverture du bureau du lundi au vendredi de 10h à 12h

Téléphone : 04 66 03 37 37

**En cas d'urgence uniquement :**  
04 66 03 37 31

• **Frelons asiatiques :** Contacter Monsieur Marceau Lacroix  
07.71.01.98.32

• **Perception de Saint-Chaptes**  
56 Avenue René Pasquier,  
30190 Saint-Chaptes  
Téléphone : 04 66 81 21 32  
Ouverture au public du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30.

Site internet de la Communauté de Communes Pays d'Uzès  
[www.ccpaysduzes.fr](http://www.ccpaysduzes.fr)

• **Boîte aux lettres de La Poste**  
Place de la Mairie  
Levée du courrier du lundi au vendredi 9h30, samedi 8h

• **Taxi Rachel :** 06 17 78 61 03  
rachel.chaneac@live.fr

## ASSISTANTES MATERNELLES à Saint-Dézéry

• **Séverine BERTRAND**  
06 22 12 26 92

• **Bettina CHAUCHARD**  
06 28 06 71 74

## DIVERS

• Nous vous remercions de signaler au secrétariat de Mairie **toute panne dans le réseau d'éclairage public**, afin de faire procéder aux réparations le plus rapidement possible.

• Afin de faciliter la distribution du courrier, nous vous rappelons qu'il est **indispensable d'indiquer sur votre boîte aux lettres vos noms et prénoms.**

• Il est également nécessaire de préciser la **dénomination des associations** quand leurs responsables reçoivent le courrier à leur domicile.

Navette gratuite vers le marché d'Uzès le Samedi matin

Départ Saint-Dézéry/Route de Collorgues : 8h25

Retour Uzès/Esplanade : 11h30



Madame, Monsieur, Chers administrés,

Après une année de sécheresse, l'hiver aura été long et morose, le printemps ne nous a pas épargné tant du point de vue climatique que politique. La grogne et les mouvements sociaux s'amplifient. La menace terroriste demeure et on a eu encore à déplorer de nouvelles victimes parmi nos concitoyens. On ne peut que s'indigner et même avoir de la haine devant de tels actes.

L'été est là, et avec lui les beaux jours... et surtout une magnifique victoire de l'équipe de France de foot à la Coupe du Monde en Russie! Champions du Monde !!! Bravo à nos bleus pour cet exploit qui nous a fait vibrer et vivre des émotions intenses, comme il y a 20 ans déjà...».

A l'échelle de notre village, je souhaite que la vie à Saint-Dézéry y soit toujours aussi paisible et agréable, en prenant soin de se respecter mutuellement. En effet, je me répète très certainement, mais le respect est une valeur que nous devons tous avoir à l'esprit : **respect de soi, respect de l'autre et respect de l'environnement dans lequel nous vivons.**

Je renouvellerai les consignes à respecter en cette saison, en l'occurrence le bruit, pour une qualité de vie et le respect d'autrui. La réglementation du stationnement des véhicules automobiles est également à prendre en considération, respecter la signalisation (panneaux !) et les autorisations. Les trottoirs sont conçus pour les piétons et non pour les automobiles !

Au printemps, nous avons changé de société de collecte des ordures ménagères ; il y a eu un peu de flottement dans la mise en place de ce service mais tous les dysfonctionnements semblent maintenant résolus. En revanche il est inadmissible que les poubelles ou les sacs restent à demeure sur le domaine public, pour la salubrité et le bien de tous. Je vous demanderai donc de respecter les jours de collecte et les horaires de sortie et de rentrer vos containers après le passage du camion poubelles ; le non respect peut être verbalisé ! Cela serait fort désagréable, alors à chacun de mettre un peu de bonne volonté et un peu de civisme ! Le lieu de récupération des verres, journaux et textiles n'est pas une déchetterie, il est fort regrettable d'y trouver toutes sortes d'objets hétéroclites, n'ayant rien à y faire, étant donné qu'une déchetterie est à proximité, cela éviterait également à notre employé communal d'avoir à nettoyer les abords souillés, sachant qu'il a de multiples tâches à effectuer sur notre commune. Un peu de civisme S.V.P !

Un autre point que je voudrais succinctement aborder : le risque incendie. Vous avez toutes et tous été destinataires d'un courrier cosigné par Monsieur Le Préfet et moi-même concernant ce risque et les obligations qui vous incombent ; je souhaite fortement qu'elles soient respectées, il en va de notre sécurité.

Maintenant avec les beaux jours, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter à toutes et à tous de bonnes vacances et un bel été.

Bien cordialement  
Votre Maire Frédéric PLATON



Frédéric PLATON,  
Maire de Saint-Dézéry

## - Vie citoyenne -

### Concours piles et batteries usagées

Les 2 classes de l'école de Saint-Dézéry (CP et CE1) ont participé au concours de collecte des piles et batteries usagées organisé pour les établissements scolaires par le SITOM Sud Gard (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères) en partenariat avec l'éco-organisme Screlec-Batribox.

Le thème de collecte avait pour but de sensibiliser les élèves aux gestes de tri et de recyclage des piles et batteries usagées. Les enseignantes Aurélie Simonot, Chloé Taillades et Manon Gauchard, ont fortement motivé les enfants, qui à leur tour ont mobilisé leurs familles. Au total, 333 kilos de piles et batteries ont été collectés.

38 classes participaient, l'école de Saint-Dézéry s'est classée en 3ème position (derrière les écoles d'Euzet et Saint-Césaire de Gausignan, ce qui laisse à penser que le secteur est très sensible aux questions du recyclage) et a remporté un chèque de 500 euros.



La remise du chèque aux enseignantes par le président du SITOM Sud Gard

La remise des prix a eu lieu le 9 avril 2018, en présence de Hervé Giely, Président du SITOM Sud Gard, Frédéric Platon, maire de Saint-Dézéry, Christophe Bougarel, président du SMIRP et vice-président du SITOM Sud Gard, Jany Durand, Evelyne Janin, Katy Maestrali, conseillères municipales et déléguées du SMIRP. Les élus étaient à la fois épatés et fiers du résultat et de l'implication des enfants et de leurs familles dans cette action citoyenne.

Dans son discours, le président du SITOM soulignait que grâce à la mobilisation de toutes les écoles participantes au concours, environ 10 tonnes de piles ont été récoltées en trois mois ce qui correspond habituellement à la collecte annuelle sur le territoire du SITOM Sud

Gard !

Cela va permettre, une fois valorisées, de faire des tuyaux en cuivre, des pièces automobiles ou bien encore de produire de nouvelles piles.

Notons que l'école de Castelnau-Valence, qui participait elle aussi au concours, s'est classée à la 21<sup>ème</sup> position sur 38 écoles participantes.



Les élèves de CP et CE1 : tous mobilisés pour la collecte !

### Nettoyons la garrigue

Pour la deuxième année, la commune de Saint-Dézéry a participé à l'opération « Nettoyons la garrigue », organisée par la Communauté de Communes Pays d'Uzès dans le cadre du printemps du développement durable.

Cette matinée consacrée à la collecte des déchets le long des routes, chemins et sentiers du village, a eu lieu le samedi 26 mai 2018.

Hélas, la météo n'était pas de la partie, et seule une petite poignée de bénévoles très motivés et très concernés par le respect de l'environnement s'est retrouvée pour faire la chasse aux détritiques dans les fossés. Sous la pluie, certains ont même été confondus avec des ramasseurs d'escargots...



Les volontaires au départ de l'opération « Nettoyons la garrigue »

Bilan de cette matinée de collecte : une douzaine de sacs remplis de déchets divers et variés, allant de la traditionnelle canette de bière à l'éléphant en peluche... preuve que certains n'hésitent toujours pas à se débarrasser des restes encombrants dans la nature, sans se soucier ni du temps qu'ils mettront à se dégrader ni de la pollution engendrée.

Les détritiques récoltés ont été transportés à la déchetterie de Choudeyrgues par l'agent technique communal.

La Mairie de Saint-Dézéry remercie chaleureusement les personnes présentes lors de cette matinée pour leur implication dans cette action citoyenne. Rappelons que la propreté et le respect de notre cadre de vie est l'affaire de tous, petits et grands, à chaque instant, et que de la protection de notre environnement actuel dépend la qualité de l'environnement des futures générations.

## - Vie municipale -

### Abri école

Un abri a été installé à l'entrée de l'école côté chemin de Font Guiraud, pour protéger les élèves et les parents qui attendent l'ouverture du portail. Les pluies nombreuses et intenses de ce printemps ont démontré l'utilité de cette installation...



## - Vie pratique -

### Collecte des poubelles

Un changement de société de ramassage des ordures ménagères et des emballages recyclables est intervenu mi avril 2018. Cela a entraîné dans les premières semaines quelques perturbations dans la collecte. D'une part parce que les employés de la société Suez devaient prendre connaissance de la tournée à effectuer. D'autre part, parce que les horaires de collecte ont été changés sans que la Mairie en soit informée et puisse avertir les habitants ; certains ont donc pensé au moment de rentrer leurs containers à l'heure où ils le faisaient habituellement, que leurs poubelles avaient été oubliées, alors qu'en réalité la tournée s'effectue maintenant plus tard qu'auparavant.

Grâce à un dialogue permanent entre les habitants de Saint-Dézéry, la Mairie et l'interlocuteur privilégié de la société Suez, les dysfonctionnements ont été analysés et corrigés, et à présent tout semble être rentré dans l'ordre. Cependant, si vous constatez un oubli de collecte de vos poubelles, n'hésitez pas à le signaler au secrétariat de Mairie qui transmettra.

Les jours de ramassage sont inchangés : le mardi et le samedi matin pour les ordures ménagères, le jeudi matin pour les emballages à recycler. Les containers doivent donc être sortis le lundi et le vendredi soir ; les sacs bleus contenant les emballages recyclables doivent être sortis le mercredi soir. Les containers doivent être rentrés après le passage du camion poubelles et ne pas rester sur la voie publique.



### Frelons asiatiques



Le frelon asiatique a fait son apparition en France en 2005 dans la région bordelaise. Aujourd'hui il est présent sur tout le territoire français. Il est un prédateur particulièrement redoutable pour les abeilles et il est à l'origine de la mort de milliers de ruches. Mais il n'est pas l'unique problème des apiculteurs, car les 2/3 de ses proies sont des insectes autres que les abeilles : guêpes, mouches... Il est dangereux pour la biodiversité animale et végétale, car c'est l'ensemble des pollinisateurs qui risque de disparaître.

Le frelon asiatique est également dangereux pour l'homme, car ses piqûres sont très douloureuses et peuvent entraîner dans certains cas des symptômes physiques graves (problèmes cardiaques, perte de connaissance) voire le décès de la personne piquée.

Il ne doit pas être confondu avec le frelon européen, plus gros et dont l'abdomen est jaune rayé de noir, alors que le frelon asiatique est brun noir. Leurs nids sont également très différents, les frelons asiatiques construisent très souvent de gros nids spectaculaires (60 cm x 80 cm, en forme de poire) à plus de 10 mètres dans les arbres, alors que le frelon européen s'installe plutôt dans les arbres creux ou les cheminées.

En cas de découverte d'un nid de frelons asiatiques, ne prenez aucune initiative pour le détruire. N'appellez pas non plus la caserne de pompiers de proximité, ils ne sont pas habilités pour ce genre d'intervention. Contactez soit la Mairie qui signalera sa présence auprès du référent de secteur, soit directement ce référent de secteur, Monsieur Marceau LACROIX au 07.71.01.98.32. Celui-ci alertera le service de pompiers compétent qui lui lancera les opérations nécessaires.

Pour capturer des frelons asiatiques qui s'aventureraient près de votre habitation, un piège maison peut être réalisé très simplement : dans une bouteille plastique dont vous aurez coupé et retourné le haut dans le corps de la bouteille, mélangez 15 cl de bière brune, 15 cl de vin blanc, 3-4 cuillères à soupe de sirop de cassis. Suspendez ce piège dans un arbre à un mètre du sol, mi ombre mi soleil.



Pour plus d'informations sur le frelon asiatique, vous pouvez consulter le site du Muséum National d'Histoire Naturelle <http://frelonasiatique.mnhn.fr>

Une fiche d'aide à l'identification de cet insecte est disponible en Mairie, soit sous forme papier, soit sous forme d'un document à télécharger, n'hésitez pas à la demander.





## Débroussaillage

Débroussailler pour limiter les risques incendie est une obligation légale.

Notre département est particulièrement exposé au risque incendie, surtout en été, comme d'autres départements du pourtour méditerranéen.

Les propriétaires de terrain ou de construction sont tenus de débroussailler pour limiter la propagation des incendies.

En zone urbaine, le débroussaillage concerne toute parcelle (qu'elle soit bâtie ou non).

En zone non urbaine, il s'agit de débroussailler 50 mètres autour de toute construction ou installation.

De manière générale, ce débroussaillage inclut la taille, voire la coupe d'arbres et d'arbustes, mais aussi la suppression des arbres morts, l'élagage sur une hauteur de 2 mètres des sujets maintenus, ou encore la destruction de tous ces déchets verts. Une attention particulière est à apporter aux débordements de haies sur la voirie publique.

En cas d'incendie, la responsabilité du propriétaire est engagée : si on laisse la végétation pousser ; quand on allume un feu.

Un rappel cependant concernant la lutte contre les nuisances sonores : l'utilisation des appareils à moteur de bricolage ou de jardinage n'est pas autorisée en dehors des horaires suivants : de 8h30 à 19 h30, les jours ouvrés ; de 9h à 12h et de 15h à 19h, les samedis ; de 10h à 12h, les dimanches et jours fériés.

Plus d'informations sur le site de la Préfecture du Gard :

<http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Gestion-du-risque-feu-de-foret/Debroussaillage>

ou

<http://www.gard.fr/autres-pages/newsletter-n5/prevention-des-risques-debroussaillage-le-geste-qui-protège-et-qui-peut-parfois-sauver.html>

## - Education -



### Atelier lecture à l'école

L'association « Lire et faire lire », qui a pour objectif de faire aimer les livres et la lecture aux enfants, intervient dans les 2 classes de Saint-Dézéry. Deux bénévoles prennent en charge des ateliers lecture hebdomadaires, une troisième reçoit les élèves à la bibliothèque municipale. Les enseignants reconnaissent le bénéfice réel de ces interventions car elles permettent un travail différent sur le vocabulaire et la compréhension.

Si Katy Maestrali et Evelyne Janin seront encore présentes l'année prochaine, Monique Jamain, saint-chaptoise qui est intervenue pendant 2 années scolaires auprès de la classe de CE1, a décidé de ne pas renouveler son engagement.

Les enseignants sont donc à la recherche d'un lecteur ou une lectrice bénévole, qui interviendra chaque semaine pendant une heure auprès des enfants de CP ou CE1 (le jour et l'horaire sont à définir en fonction des disponibilités de chacun). Alors si l'expérience vous tente, n'hésitez pas, que vous soyez parents, grands parents, ou que vous n'ayez aucun lien avec les enfants du RPI ! Contactez les enseignants directement à l'école au 04.66.81.28.37, ou la Mairie de Saint-Dézéry qui transmettra.



*Merci Monique, pour tous ces bons moments de lecture !*

**Anim' SPORT**  
 Stages - Activités multisports  
 Leçons particulières - Cours collectifs - Stages  
**06 81 89 85 91**  
 Coaching sportif - Préparation physique & mentale  
 Renseignements et infos : [vincent.rischmann@orange.fr](mailto:vincent.rischmann@orange.fr)



## - Loisirs -

### Le Temps des Cerises

« Le Temps des Cerises », festival itinérant de spectacles de rue proposé par la Communauté de Communes Pays d'Uzès, faisait étape à Saint-Dézéry le 1er juin. La Mairie et l'association Beauregard Randonnée s'étaient associées pour l'occasion afin d'offrir un accueil parfait aux artistes et aux nombreux spectateurs attendus.

Environ 250 personnes ont assisté aux 2 spectacles gratuits dans la cour de l'école transformée temporairement en lieu de représentation en plein air et ont participé au pique nique géant sur le jeu de boules.

Le public a été conquis par les saynètes pleines d'humour, de malice et de musique interprétées par les 3 comédiens de la compagnie « Les Petites Choses ». Petits et grands ont également ovationné la compagnie « La Voie Ferrée » et son équilibriste jouant du saxophone, juché sur son échelle et entouré de 100 tapettes à souris...

Le Temps des Cerises fête cette année son 15ème anniversaire, avec un succès qui ne se dément pas. Si vous avez aimé l'étape de Saint-Dézéry, nous vous invitons à assister aux autres représentations à venir.

Programme sur [www.ccpaysduzes.fr](http://www.ccpaysduzes.fr)



La compagnie « Les petites choses »



La compagnie « La voie ferrée »

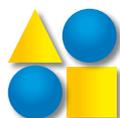
### 10<sup>ème</sup> anniversaire de l'association Beauregard

Le vendredi 22 juin, l'association Beauregard Randonnée a fêté ses 10 ans de façon exceptionnelle ! Les 200 personnes présentes ce soir-là ont pu assister au spectacle de Johnny Love, sosie officiel de Johnny Hallyday. L'ambiance était conviviale et chaleureuse, l'artiste n'hésitant pas à inviter les spectateurs à monter sur scène à ses côtés pour chanter, danser ou jouer de la guitare ! Séquence « Souvenirs, souvenirs » également avec la belle expo photos préparée par Annie Michel et Jany Durand, retraçant toutes les animations que l'association Beauregard a proposées pendant ses 10 ans d'existence.



« Johnny Love a allumé le feu à Saint-Dézéry ! »



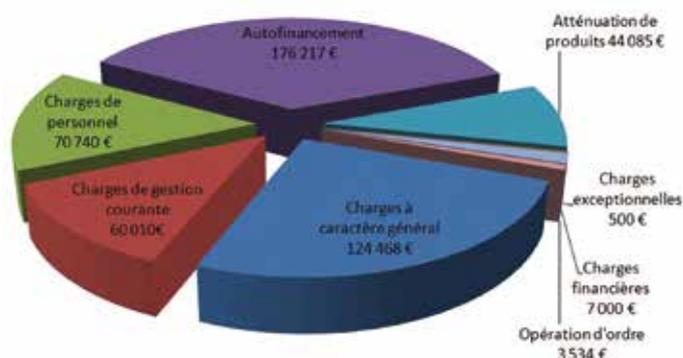


## Budget communal 2018

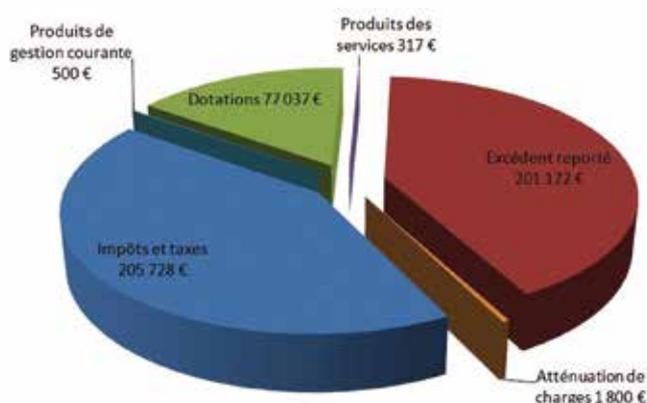
Le Budget Primitif 2018, voté à l'unanimité par le Conseil Municipal dans sa séance du 11 avril 2018, s'élève à 486 554 € en fonctionnement, et 276 244€ en investissement.

## FUNCTIONNEMENT

### - Dépenses -

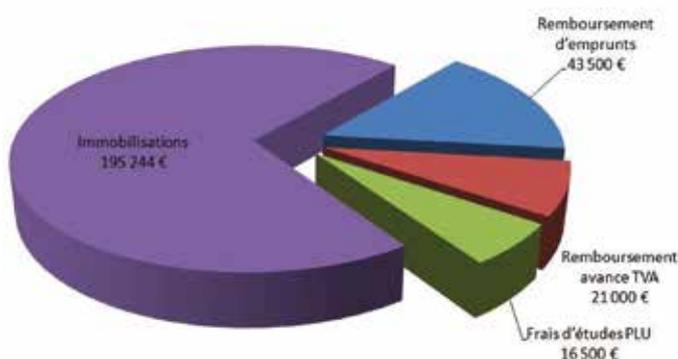


### - Recettes -

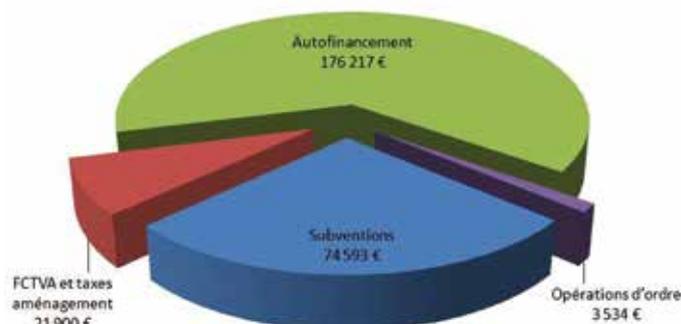


## INVESTISSEMENT

### - Dépenses -



### - Recettes -



Le Budget Primitif 2018 se caractérise essentiellement par une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement, ce qui permet de dégager un fonds de roulement en constante augmentation depuis 2015.

La dette est stabilisée à 50 000 € par an, et sera allégée de 30 000 € en 2020 à l'échéance de 2 emprunts.

Dans ce contexte, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'impositions, de les maintenir à leur niveau de 2016, et de mettre en place certains programmes d'investissement et travaux d'amélioration, parmi lesquels on peut citer : le PLU, l'acquisition d'un terrain pour la nouvelle station d'épuration, l'aménagement de l'aire de jeux, des travaux de voirie, de sécurité routière, d'électrification, l'acquisition de matériel technique.

### Subventions aux associations

En ce qui concerne les subventions aux associations, elles sont réparties de la façon suivante :

|                                      |      |
|--------------------------------------|------|
| • Association des Parents d'Elèves   | 180€ |
| • Association Beauregard Randonnée   | 120€ |
| • Association Le Griffon 27          | 120€ |
| • Association de chasse « Le Lapin » | 70€  |
| • Radio Fuze Uzès                    | 60€  |
| • Chorale La Do Ré                   | 50€  |



## Le prélèvement à la source

L'arrivée du prélèvement à la source au 1<sup>er</sup> janvier 2019 modifiera les modalités de paiement de l'impôt sur le revenu. Le décalage d'un an entre la perception des revenus et l'impôt correspondant disparaît : en 2019, chacun paiera l'impôt sur ses revenus perçus en 2019. Maryvonne LE BRIGNONEN, directeur du projet « prélèvement à la source » à la direction générale des Finances publiques revient sur ce changement.

### Quels sont les principes du prélèvement à la source ?

L'impôt sera directement prélevé chaque mois sur les revenus (salaire, pensions, revenus de remplacement, etc.) perçus par l'intermédiaire d'organismes collecteurs (employeur, caisses de retraite, pôle emploi), en fonction du taux de prélèvement du foyer fiscal. Pour les bénéficiaires de revenus fonciers, de pensions alimentaires ou issus d'activités indépendantes, l'impôt sera acquitté au moyen d'acomptes mensuels par prélèvement bancaire.

### Le prélèvement à la source entre en vigueur pour le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Comment les contribuables prendront-ils connaissance de leur taux personnalisé en 2018 ?

Pour ceux qui déclarent leurs revenus en ligne, le taux personnalisé et le montant des acomptes pour les revenus perçus sans intermédiaires (ex loyers) seront communiqués à l'issue de la déclaration en ligne. À ce moment-là, ils pourront aussi adapter leur prélèvement à la source.

Pour ceux qui déposent une déclaration de revenus « papier », le taux personnalisé et le montant des acomptes seront communiqués sur l'avis d'impôt durant l'été. Ils pourront adapter leur prélèvement à la source à compter de la mi-juillet.

### Pouvez-vous nous en dire plus sur la faculté « d'adapter le prélèvement à la source » ?

Sans démarche de la part des contribuables, l'administration fiscale transmet automatiquement le taux personnalisé du foyer aux organismes collecteurs et des acomptes sont prélevés mensuellement sur leur compte bancaire pour les revenus perçus directement.

Pour faire face à certaines situations particulières, les contribuables peuvent exercer différentes options.

Les contribuables mariés ou pacsés peuvent choisir d'individualiser leur taux de prélèvement personnalisé. En cas de différence importante de revenus au sein du couple, cette option permet à chacun de voir appliquer par son organisme collecteur un taux de prélèvement représentatif de ses revenus personnels. Cette option ne modifie pas le total des prélèvements, elle les répartit différemment.

Les salariés peuvent choisir de ne pas transmettre leur taux personnalisé à leur(s) employeur(s). Un taux non personnalisé correspondant à leur niveau de rémunération est alors appliqué. Ce taux est défini dans la grille de taux fixée par la loi de finances et est similaire à celui applicable à un célibataire sans personne à charge. Dans la très grande majorité des cas, ce taux sera supérieur au taux personnalisé et les sur-prélèvements éventuels seront remboursés

l'année suivante par l'administration fiscale. Si le choix de cette option entraîne un prélèvement moins important que celui qui aurait dû être payé avec le taux personnalisé, le contribuable devra régler chaque mois le complément directement à l'administration fiscale.

Ceux qui perçoivent des revenus sans intermédiaire peuvent choisir de payer leurs acomptes sur un rythme trimestriel et non mensuel.



## Quelles sont les conséquences pour les personnes non imposables ?

Le prélèvement à la source ne change rien pour les non imposables<sup>1</sup>. Ils n'auront aucun prélèvement et ce, quelle que soit la source de leurs revenus.

## Le prélèvement à la source met-il fin au dépôt de la déclaration de revenus ?

Une déclaration de revenus devra toujours être déposée annuellement. Elle permettra pour chaque foyer fiscal, de déterminer son taux de prélèvement personnalisé et de faire le bilan de l'ensemble de ses revenus et de ses dépenses ouvrant droit à des réductions ou crédits d'impôt. Par exemple, la déclaration des revenus 2017 servira de base au calcul du taux personnalisé appliqué aux revenus en 2019.

## Qu'advient-il des revenus perçus 2018 ?

Le principe est le suivant :

- l'impôt normalement dû au titre des revenus courants entrant dans le périmètre de la réforme perçus en 2018 sera annulé ;
- les revenus exceptionnels par nature et les revenus hors du champ de la réforme resteront imposés (ex : prestation de retraite servie sous forme de capital, rupture de contrat de travail d'activité, etc.)

## Le bénéfice des dépenses faites en 2018, ouvrant droit à des réductions et crédit d'impôt est-il conservé ?

Oui, le bénéfice des dépenses ouvrant droit à des réductions et crédits d'impôt est maintenu. Dans le cas général, l'avantage fiscal correspondant sera restitué aux contribuables par l'administration à l'été 2019. Par ailleurs, les contribuables qui ont bénéficié en 2018 d'un crédit d'impôt « service à la personne » (frais de garde des enfants de moins de 6 ans et emploi à domicile), recevront un acompte de 30 % au premier trimestre 2019 et le solde à l'été 2019.

Retrouvez plus d'informations sur les sites  
[www.prelevementalsource.gouv.fr](http://www.prelevementalsource.gouv.fr) et [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)  
et au **0 811 368 368** (service 0,06 €/min+prix appel)



## **La Cave coopérative de Saint-Dézéry**

Dans un premier temps, faisons connaissance avec la nouvelle directrice de la cave coopérative qui a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> décembre 2017. Après son diplôme obtenu en Fac de pharmacie à Montpellier option œnologie en 2002, Nuria MORALES a travaillé dans une dizaine de caves coopératives du Gard. Cette expérience professionnelle acquise pendant ces 15 années, elle entend bien la mettre au service de la cave de Saint-Dézéry et de ses 42 coopérateurs.

Depuis son arrivée, elle s'est attachée à dynamiser le négoce en trouvant de nouveaux débouchés et à sortir de nouvelles cuvées en procédant à des assemblages. C'est le cas pour la cuvée « L'Héritage » en rouge, créée à partir des cépages marselan, merlot, cabernet sauvignon pour célébrer les 90 ans de la création de la cave. Vous pouvez également découvrir (toujours avec modération !) la cuvée Blanche, assemblage de chardonnay et de Viognier, légèrement boisé après un élevage en fût pendant 6 mois.

D'autres cuvées sont à l'étude et seront proposées à la vente après les vendanges.

Le caveau sous l'impulsion de Nuria MORALES innove, puisque chaque 1<sup>er</sup> samedi du mois à partir de 10h, vous pouvez participer gratuitement à une initiation à la dégustation et découvrir un vin selon le thème du jour.

### **Enfin, des dates à retenir pour fêter les 90 ans de la création de la cave coopérative.**

- Le samedi 20 octobre 2018 un repas sera organisé, réunissant les membres fondateurs, les coopérateurs, le personnel de la cave et des élus locaux.
- Dans un 2<sup>ème</sup> temps, une manifestation festive sera organisée pour les clients probablement en juin 2019. Le programme restant à définir, nous aurons l'occasion de vous en informer dans le prochain journal municipal.

Si vous souhaitez en savoir plus sur l'activité de la cave, rendez-vous sur le site internet [www.cave-saintd.fr](http://www.cave-saintd.fr)



Nuria Morales, nouvelle gérante de la cave coopérative



La cuvée «L'Héritage»



## Naissances

- Emma RICHARD, née le 1er mai 2018, chez Aurélie DERYCKE et Romain RICHARD.
  - Alice ROBERT DELBREIL, née le 19 juin 2018, chez Anaïs DELBREIL et Florian ROBERT.
- Félicitations aux heureux parents et longue vie aux bébés !*

## Mariages

- Myriam SAUSSET et Frédéric CHAUVIN le 2 juin 2018.
- Tous nos vœux de bonheur aux mariés.*

## PACS

- Florence ANDRE-SALOMON et Yannick ALLIER le 26 juin 2018.
- Tous nos vœux de bonheur aux Pacsés, les premiers en Mairie de Saint-Dézéry !*



PACS entre Florence André-Salomon et Yannick Allier



Mariage de Myriam Sausset et Frédéric Chauvin

# ASSOCIATIONS

## Association Beuregard Randonnée

- Balades pédestres sur les chemins de Saint-Dézéry... ou d'ailleurs !  
Rendez-vous le jeudi à 14h au jeu de boules.

## Association Le Griff'27

Venez nombreux à la salle communale le mardi et le jeudi à partir de 17h30, pour des activités de baby foot, belote, tennis de table, et le dimanche matin à 10h pour la belote. Et l'été, pour profiter des beaux jours, des parties de pétanque au jeu de boules remplacent régulièrement les activités habituelles.

## Association « Elevage du moulin »

L'association organise des rencontres entre éleveurs professionnels, des manifestations pour maintenir les traditions provençales et camarguaises et faire découvrir les traditions western.

# AGENDA

## Association Elevage du Moulin

- Soirée blues et country le 31 octobre 2018 pour fêter Halloween.

## Bibliothèque municipale

- Présentation et dédicace du livre de Martine Cadière-Léal « Putain de crabe... !!! »  
Samedi 15 septembre de 10h à 12h.





Vœux de la municipalité le 13 janvier 2018



Association Beaugard, loto le 14 janvier 2018

Association Beaugard, vide greniers le 15 avril 2018



Association Beaugard, « Avril en balades » au château de Castelnau le 26 avril 2018



Mairie et Association Beaugard, « Le Temps des Cerises » le 1<sup>er</sup> juin 2018



Association Elevage du Moulin, Week end Western American Gard les 21 et 22 avril 2018



Association Beaugard, soirée 10<sup>ème</sup> anniversaire le 22 juin 2018





www.pontdugard.fr



# Le Pont du Gard *L'éternel méditerranéen*

*Partagez de magnifiques moments de bonheur en famille ou entre amis*



site du  
**PONT  
DU GARD**



## JULIEN ELEC' AUTO

Electricité Auto P.L. T.P. Agricole

Diagnostic Electronique toutes marques  
Réparation Alternateur - Démarreur  
Spécialiste Climatisation  
Pose Attelage  
Batterie



04 66 34 48 22

julienelecauto@gmail.com

1765 Route de Nîmes Batiment F - 30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS

Rue Louis Antonin

Fontaine

Places parking

Sylvie Coiffure

Avenue Raoul Vezol

Centre-ville St-Chaptes ↑

Avenue Edouard Martin

☎ 04 66 81 29 00

Place de l'ancienne Mairie 30190 SAINT-CHAPTES

 *Etablissements Peladan Saussine*

Maçonnerie Générale  
Gros Œuvre et Second Œuvre  
Travaux de rénovation

Gérant Eric PELADAN

145, rue André Lapierre - 30190 SAINT CHAPTES  
Tél. 04 66 81 20 68 - Fax 04 66 81 92 93



# Taxi RACHEL

06.17.78.61.03

Communes de stationnement : Saint-Dézéry et Sainte-Anastasia

Tout transport : enfant - médical - gare - aéroport



## LES GOURMANDISES DE ST CHAPTES



Boulangerie - Pâtisserie  
Audrey & Xavier Amalric

17, Av. Raoul Vezol  
30190 St-Chaptes  
04 66 81 24 38

### REMERCIEMENTS

Nous remercions chaleureusement tous les annonceurs publicitaires pour leur confiance. Sans eux, ce journal municipal, support d'informations de votre commune, ne pourrait pas exister. Ils sont tous acteurs de l'économie locale : commerçants, artisans, entrepreneurs, et nous vous invitons à utiliser leurs services. Lorsque vous les rencontrez, faites leur savoir que vous avez remarqué leur visuel dans le journal de Saint-Dézéry : une belle façon de les remercier pour leur participation.



LES VIGNERONS DE SAINT DÉZÉRY  
VIGNERONS COOPÉRATIVE DEPUIS 1933

28, route de Saint-Chartes - 30190 Saint-Dézéry - FRANCE  
Tél. + 33(0)4 66 81 21 31  
Email : cavestdezery@orange.fr

# Galizzi TP

Travaux publics - Canalisations  
Terrassements - V.R.D. - Carrière

10, rue de l'Egalité  
30190 Garrigues Ste-Eulalie

Tél : 04 66 81 20 77  
Fax : 04 66 81 24 18  
galizzi.seeg@wanadoo.fr

Edition • Impression • Signalétique

# VR

## Communication

**Toute la communication  
à votre service**

- Affiches, tracts, flyers, dépliants, etc
- Impression tous supports papier
- Brochures, chemises, magazines...

**Tél. 06 81 89 85 91**

113, Chemin du Grimoux - 30140 BOISSET ET GAUJAC

**Impressions  
personnalisées**

## SAINT-DÉZÉRY



### Art'home services

JARDINAGE / BRICOLAGE / NETTOYAGE

[andre.haubourg@orange.fr](mailto:andre.haubourg@orange.fr)

**06 99 02 57 68**



**Art'home nettoyage**



**Art'home jardin**



**Art'home brico**

**TOUT ENTRETIEN DE JARDIN  
TAILLE - NETTOYAGE  
EVACUATION - ESPACES VERT**

**NETTOYAGE ET ENTRETIEN  
FAÇADE ET TERRASSE  
BRICOLAGE ET AMÉNAGEMENT  
REPASSAGE ET ENTRETIEN MÉNAGE**



## Groupama

13 avenue Général De Gaulle - 30190 LA CALMETTE  
Tél. 04 66 81 00 02